

Le 16 septembre 2026
DBU027/2025-2026

Réémission de la note DBU157 - Fonds de mobilisation pour la négociation locale

Destinataires : Présidences SEULEMENT

Expéditeur : Gary Fenn, secrétaire général adjoint par intérim – Services professionnels

À titre d'information

La présente est une réémission de la note DBU157 de 2025-2026. L'Exécutif provincial a créé un fonds de mobilisation pour la négociation locale auquel peuvent accéder les districts et (ou) les unités de négociation en vertu de la *Loi sur la négociation collective des conseils scolaires* (LNCCS). Ce financement vise à aider les dirigeantes locales et les dirigeants locaux à mettre en œuvre des actions d'organisation et de mobilisation liées à la négociation et à la mobilisation des membres.

Ce plan repose sur la compréhension et la prise de conscience que :

- La mobilisation des membres est une source de pouvoir : Un changement durable commence à la base et découle de la direction et de l'action de nos dirigeantes locales, dirigeants locaux, et des membres locaux dans leurs lieux de travail.
- La solidarité sociale est une source de force : La solidarité au sein de nos membres, dans toutes les communautés et entre les syndicats nationaux et internationaux contribue à définir notre objectif collectif et à amplifier notre action collective.

Si votre unité de négociation ou district n'a toujours pas nommé un(e) responsable de l'organisation, veuillez le faire. Les demandes doivent être approuvées par le Bureau provincial. Une fois la demande approuvée et remplie, les unités de négociation pourront demander des fonds en soumettant des pièces justificatives aux fins d'un remboursement.

Les districts peuvent accéder à un financement pouvant atteindre **500 \$ par unité de négociation, plus 5 \$ par ÉTP**, comme l'indique le Formulaire de demande ci-joint. Les districts sont tenus d'utiliser leur ÉTP pour 2026-2027, distribué à la réunion d'avril 2026 du Conseil provincial, lorsqu'ils demanderont ce financement. Les unités de négociation au sein d'un district sont fortement encouragées à travailler ensemble, lorsque possible.

Le plan local et les reçus de financement doivent être soumis au plus tard le 30 avril 2027.

Les unités de négociation et districts peuvent faire une demande pour une partie de leur admissibilité de financement et ensuite soumettre une autre demande plus tard pour tout reste de leur financement admissible, cependant, ils ne peuvent pas demander une autre somme de 500 \$ en financement de base.

Les fonds peuvent servir à financer :

- Des visites sur les lieux de travail pour informer et impliquer les membres dans les négociations;
- La production et la distribution aux membres ou au public d'affiches de pelouse et de fenêtre de syndicats affiliés ou d'autre matériel provincial;
- Le partage des coûts liés aux activités de mobilisation des membres dans le cadre du travail d'affiliés ou de coalition communautaire visant à soutenir la négociation;
- Un temps de libération ou de déplacement additionnel pour les activités liées à la préparation des actions syndicales, aux campagnes de sensibilisation des membres et à la formation et à l'éducation des membres en matière de négociation/d'action collective.

Les fonds ne peuvent pas servir à financer :

- l'achat d'équipement (p. ex., ordinateurs portables, imprimantes), logiciels et abonnements;
- Vêtements/articles promotionnels (par exemple, des t-shirts pour les membres), des cartes-cadeaux ou des prix;
- Le temps de libération et les frais de déplacement qui sont déjà pris en charge par l'unité de négociation/le district ou par d'autres fonds provinciaux ou de l'employeur.

Puisqu'il s'agit d'une réémission, si vous avez déjà fait une demande de fonds pour laquelle vous avez reçu une approbation, à la suite de la note DBU157 2025-2026, vous ne pouvez pas présenter une nouvelle demande.

Si vous avez des questions au sujet de cette note DBU ou le processus de demande, veuillez communiquer avec Jessica Burnie, directrice du Secteur des communications et de l'action politique au Bureau provincial, (jessica.burnie@osstf.ca).

JB/sj/jg cope 343